



CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS **28 SEPTEMBRE 2021**

La séance du Conseil des 6^e et 8^e arrondissements est ouverte, dans les formes réglementaires, à 18 h 05, sous la présidence de Monsieur Pierre BENARROCHE, Maire du 4^{ème} secteur.

M. le MAIRE.- Bonsoir à toutes et tous. Je vais ouvrir cette séance publique du Conseil d'arrondissements des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements en ce mardi 28 septembre 2021.

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, Mesdames et Messieurs qui assistez à ce Conseil d'arrondissements en présentiel, c'est la première fois que nous retrouvons le public depuis la crise sanitaire et en tout cas depuis que nous sommes arrivés. Je rappelle que le Conseil d'Arrondissements est public, chacun peut y venir et pour le prochain, vous êtes les bienvenus dans notre salle du Conseil. Je dis également bonjour à ceux qui nous regardent en direct sur Youtube et sur Facebook. Bienvenue à ce Conseil d'Arrondissements du 28 septembre 2021.

Je voudrais signaler que suite à la démission d'Anne RANISE au cours de l'été pour des raisons personnelles, sur la liste du Printemps Marseillais, nous avons un nouveau Conseiller d'Arrondissements, Monsieur Luca INCHIAPPA, qui est présent.

Nous accueillons un nouveau conseiller d'arrondissements. C'était le suivant directement sur la liste et Monsieur INCHIAPPA, je vous prie de vous approcher de la tribune car je vais vous remettre et vous passer votre écharpe de Conseiller d'Arrondissements.

(Monsieur le Maire remet l'écharpe de Conseiller d'Arrondissements à Monsieur Luca INCHIAPPA)

(Applaudissements.)

Bienvenue à notre nouveau Conseiller d'arrondissements. Bienvenue à Luca INCHIAPPA. Nous allons donc procéder à l'appel nominal par le benjamin qui, ce soir, n'est pas Lee FERRERO, absent, qui n'est pas non plus Ludovic PERNEY, absent, et qui ce soir est Eliott PERENCHIO. Eliott PERENCHIO, je vous demande de bien vouloir procéder à l'appel.

(Monsieur Elliott PERENCHIO procède à l'appel nominal des conseillers d'arrondissements.)

PRÉSENTS : Mmes et MM. ABOURS, AMSALLEM, BENARROCHE, BERLAND, BONNAFFOUS, BRAMBILLA, CANICAVE, CASANOVA GAVINO, D'AGOSTINO, DELAGE, DENIA SALONE, EL RHARBAYE, FORTIN, HUGON, INCHIAPPA, JOUVE, JUSTE, LAUSSINE, LUSSON, MARANDAT, MASSON, MEILHAC, MERY Éric, MERY Xavier, MICHAUD, MORAINÉ, MOUNIEN, PERENCHIO, RICHARD, ROQUES, VENTON, VINCENT.

EXCUSÉS : Mmes et MM. ABOURS, CECCALDI, COLLART, FERRERO, LEMERY Pierre, MENETRIER, PERNEY, PILA, PREZIOSI, RANISE, RUPNIK, SIMONETTI, TESSIER, VASSAL, ZOUAGHI.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 06 juillet 2021

M. le MAIRE.- Le quorum étant atteint, ce Conseil d'Arrondissements peut valablement démarrer et nous allons passer au premier point de l'ordre du jour, le vote du procès-verbal du dernier Conseil d'Arrondissements qui s'est tenu le 6 juillet 2021.

(Adopté, 1 abstention de Monsieur MORAINÉ)

2 - Examen des Rapports :

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M LE MAIRE

27

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE – MISSION PROJETS URBAINS – Approbation de la Charte de la Construction Durable de la Ville de Marseille

(RAPPORT 21-37510/27/MPU)

M. le MAIRE.- Nous allons commencer par un rapport additionnel arrivé il y a 2 jours et qui concerne la charte de la construction durable ; c'est une délibération qui est particulièrement importante et elle est présentée conjointement par Madame CHABOCHE, Adjointe à l'urbanisme et au développement harmonieux de la Ville, et Monsieur Patrick AMICO, Adjoint à la politique du logement et à la lutte contre l'habitat indigne. Cette délibération est particulièrement importante car au-delà du cadre réglementaire du PLUi, c'est un document qui est indispensable dans un contexte de crise climatique, parce qu'il renforce une approche qualitative et durable du logement. Si le PLUi fixe des règles de hauteur, de densité, de retrait sur les voies, il ne dit rien sur le paysage, sur les vues dégagées, sur les logements traversants, sur la mixité d'usage ou la mixité sociale, ou même encore sur le réemploi des matériaux pour réduire l'empreinte carbone. Cette charte est d'abord une charte de la construction durable. Marseille n'a jamais été dans son histoire une Ville qui a cherché à encadrer

son développement et ses projets de construction. Je vais vous en donner un seul exemple : savez-vous pourquoi de part et d'autre du boulevard Baille, il n'y a pas de rue traversante ? Pourquoi, à part la rue de Lodi, il n'y a aucune rue traversante sur le boulevard Baille, sur cette rue qui fait plus d'un kilomètre et demi de longueur ? Alors qu'à Paris, le Baron Haussmann creusait des rues et imposait des avenues imposantes et des gabarits généreux aux artères de la capitale ? À Marseille, les rues étaient à peine plus larges que des ruelles, à la même époque, au milieu du 19^{ème} siècle. C'est parce que les promoteurs de l'époque n'avaient que pour seule ambition d'optimiser la densité sur leurs parcelles, en revendant les bastides dont ils étaient propriétaires à une époque où c'étaient des maraîchers. C'est pourquoi à Marseille, dans tous ces quartiers qui ne sont pas si anciens que cela, on a de petites rues très étroites.

À Marseille, cette logique qui a été la logique de la fin du 19^{ème} siècle, s'est poursuivie pendant toutes ces années, avec celle de la rentabilité, de la densification à tout prix et cela au détriment des riverains, des quartiers et surtout de toute la ville. Par le passé, les pouvoirs publics n'ont pas voulu mettre de règles pour faire respecter le bien commun. En ce qui nous concerne, c'est une priorité et une urgence, et c'est l'engagement et le sens de cette délibération. Aujourd'hui la charte de la construction durable, dont vous voyez les dix enjeux et les engagements de la construction durable à Marseille, sont importants car ils imposent et mettent en place une autre logique et d'autres ambitions. Cette charte, dont certains diront qu'elle est trop contraignante pour permettre la construction de logements à Marseille, a été malgré tout réalisée avec une importante concertation, avec des représentants des organismes professionnels, la fédération du bâtiment et tout un tas de fédérations de professionnels du bâtiment, ainsi que des usagers et des acteurs du monde associatif intéressés par la construction. Bien évidemment, on ne changera pas Marseille avec une charte telle que celle-là, parce que c'est un processus au long cours. C'est d'abord une intention, une force qui se construira dans le temps, et cela avec toutes les parties prenantes, mais qui donne dès à présent la direction d'une ville plus verte, plus solidaire et plus durable.

Avec cette charte, Marseille entre dans la modernité, celle qui préserve pour aujourd'hui et le futur la qualité de la ville et la qualité de la vie.

Avez-vous une intervention sur le sujet ? Monsieur MORAINÉ.

M. MORAINÉ.- Merci. Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voudrais simplement vous indiquer que notre groupe votera « contre » ce rapport aujourd'hui au Conseil d'Arrondissements et vendredi au Conseil Municipal pour des raisons qui seront plus longuement développées lors du Conseil Municipal, mais que je résume brièvement.

- Premièrement l'essentiel des prescriptions figurant dans cette charte ressortent déjà des documents d'urbanisme applicables,

- Deuxièmement, il y a eu, c'est vrai, concertation avec les acteurs du bâtiment, la fédération du bâtiment, fédération des promoteurs et immobiliers, syndicat de Second Œuvre, architectes et autres, mais il n'y a pas eu approbation par ces professionnels qui, au contraire, sont très opposés à l'approbation de cette charte,

- Troisièmement nous voulons, par cette opposition, manifester également notre inquiétude sur la situation de la construction à Marseille. Vous avez voulu, et c'était parfaitement votre droit, en faire un marqueur de la nouvelle majorité municipale. En gros, nous étions les bétonneurs et vous alliez mettre fin à tout cela.

Le résultat est, alors que l'on délivrait des permis de construire pour 4 000 à 5 000 logements par an, pour être plus précis, sur les neuf premiers mois de l'année, on serait en-dessous de 1 000 logements, ce qui ne manquera pas d'avoir à terme des conséquences économiques d'une part pour l'ensemble des entreprises de ce secteur économique, entreprises de construction de Second Œuvre, bureaux d'études, architectes, bureaux d'études sécurité et j'en passe, ainsi également d'autre part des conséquences sociales en termes de construction de logements. Et pire encore aujourd'hui, le coup d'arrêt que vous avez voulu donner au départ, et encore une fois, même s'il était parfaitement légitime de mettre votre politique en place, cela a des conséquences terribles aujourd'hui, même pour des particuliers qui n'arrivent pas à avoir sur leur propre terrain, pour leur agrandissement ou leur élévation, un permis de construire express dans les délais requis par la loi et il y a de plus en plus de blocages. C'est donc pour l'ensemble de ces raisons que le groupe auquel j'appartiens votera « contre » cette charte.

M. le MAIRE.- D'autres interventions ? (*Aucune autre intervention.*)

À un moment, il fallait bien impulser une nouvelle dynamique, une nouvelle logique, peut-être que certains permis ne sont pas délivrés mais nous allons évidemment relancer toute la machine ; vous n'ignorez pas non plus que la crise du Covid a été en grande partie responsable des retards pris dans l'instruction d'un certain nombre de permis de construire. Ne vous inquiétez pas, dans les mois à venir, la machine économique, et notamment celle du bâtiment, reprendra son cours ; nous allons donc voter.

(Le rapport est adopté à la majorité - 3 votes contre.)

Nous allons passer au rapport n° 24 qui est la modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme (PLUi) que je vais moi-même présenter.

24

DIRECTION GENERALE ADJOINTE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE – DIRECTION DE L'URBANISME REGLEMENTAIRE – Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLUi) du Territoire Marseille Provence – Avis du Conseil Municipal avant approbation.

(RAPPORT 21-37522/24/DUR)

M. le MAIRE.- Cette délibération est portée par Mathilde CHABOCHE, Adjointe à l'Urbanisme et au Développement harmonieux de la ville.

Je rappelle que le PLUi est un outil d'urbanisme qui constitue le cadre réglementaire du développement de Marseille. C'est un document essentiel pour veiller au développement harmonieux de la ville, préparer l'avenir et donner aux Marseillaises et aux Marseillais un cadre de vie de qualité. Le PLUi est un document vivant et évolutif qui s'apprécie à l'échelle du territoire Marseille-Provence. Tous les

ans, dans le cadre d'un cycle de modifications tel que le prévoit la loi, notre mairie peut le faire évoluer non seulement en fonction des usages et de la réglementation, mais également pour l'adapter afin qu'il porte notre vision du développement urbain.

Cette délibération concerne la modification n° 1 du PLUi qui avait été votée le 19 décembre 2019 et elle porte principalement sur des corrections d'erreurs matérielles et des ajustements mineurs. Cette modification n° 1 sera bien évidemment suivie par les modifications n°2, 3, au fur et à mesure que le temps va passer et en fonction de ce que nous souhaiterons impulser et inscrire dans le PLUi.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

Une intervention sur le sujet ? Monsieur MORAINÉ.

M. MORAINÉ. - L'intervention, Monsieur le Maire, mes chers collègues, sera très courte. Je voulais simplement préciser que c'est l'approbation par la Ville de Marseille d'une proposition de modification du PLUi proposée par le Conseil de Territoire Marseille-Provence.

M. le MAIRE. - Nous passons au vote s'il n'y a pas d'autres interventions ?
(Aucune autre intervention.)

(Le rapport est adopté à l'unanimité des votants - 3 abstentions.)

Nous passons à l'**additif n°2** présenté par Jean-Marc BONNAFFOUS, qui concerne une demande de transfert de gestion des espaces arrière et une demande de concession de plage et d'ouvrage unique.

28

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE –
DIRECTION DE LA MER – Parc Balnéaire du Prado – Demande de transfert de
gestion des espaces arrière – Demande de concession de plage et d'ouvrage unique.

(RAPPORT 21-37341/28/DM)

M. BONNAFFOUS. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, ce rapport concerne, comme vous l'avez dit, l'évolution des titrages du domaine public maritime du Roucas Blanc Prado Borely. Il prépare l'avenir de cet espace balnéaire, l'espace balnéaire du Prado, ô combien important au regard de son emplacement et de son importance, qui est constitué de l'ensemble des plages artificielles situées entre le Roucas Blanc et la Vieille Chapelle, ainsi que toute la zone commerciale dite « Escale BORELY. » Cet espace public appartient à l'État, comme tout domaine maritime et il faisait l'objet depuis 1990 de concessions consenties à la Ville de Marseille pour 30 ans. Ces concessions arrivent à échéance fin 2021 et il s'est avéré indispensable de trouver une solution pour à la fois permettre l'entretien des plages artificielles, ainsi que le maintien des activités commerciales de l'escale BORELY dans les meilleures conditions juridiques possibles, et par ailleurs, permettre à la Ville de Marseille, partenaire des JO 2024, d'honorer ses engagements en termes d'aménagement sportif. Pour cela le rapport présente, en 3 articles, les demandes formulées à l'État de transfert de gestion des espaces dits arrière du parc balnéaire. C'est par exemple l'Escale BORELY, la concession unique pour les plages, de

l'ensemble des plages, ainsi que la concession pour les ouvrages de protection maritime, c'est-à-dire les digues. Ces trois points permettront de renouveler rapidement les titres d'occupation du domaine public maritime par signature des arrêtés avant fin 2021.

M. le MAIRE.- Merci, Monsieur le Premier Adjoint.

Des questions, une intervention ? Monsieur MARANDAT.

M. MARANDAT.- Avez-vous une idée de ce que vous voulez en faire ou est-ce juste par principe ?

M. BONNAFFOUS.- L'urgence, évidemment, c'était la préparation des JO 2024, vous l'avez compris. L'urgence était également de sauvegarder l'activité économique de l'Escale BORELY. Lorsque nous sommes arrivés à la mairie, nous avons été alertés par les différents commerçants de l'Escale BORELY, de l'échéance très, très proche de toutes les concessions en raison de la fin de la concession de la SOGIMA qui était le délégataire. Il a donc fallu travailler d'urgence pour que les 800 emplois qui sont sur zone soient sauvegardés. La prorogation pour l'Escale BORELY, ce sera uniquement 4 ans et c'est destiné justement à préparer un projet d'ampleur pour toute cette zone.

M. MARANDAT.- Je voudrais justement savoir quel est ce projet d'ampleur ?

M. le MAIRE.- C'est un peu tôt pour en parler, Monsieur MARANDAT.

M. MARANDAT.- C'est un peu tôt, oui, mais c'est quand même important car le vote pour ce rapport dépend un peu de ce que vous comptez faire par la suite de cette délégation. On ne peut pas vous donner un blanc-seing sans savoir ce que vous voulez en faire quand même. C'est un peu délicat.

M. BONNAFFOUS.- Je comprends, mais je n'ai pas de réponse à vous apporter. Le projet est en cours d'élaboration et on a 4 ans pour cela.

M. MARANDAT.- Oui, mais vous devez quand même avoir une petite idée. Est-ce la remise à jour, par exemple, de votre lubie d'une grande plage englobant l'hippodrome et les terrains de golf ?

M. BONNAFFOUS.- Je vais vous laisser à vos projections, je ne peux pas rajouter quoi que ce soit en l'état actuel.

M. le MAIRE.- Peut-être avez-vous peur que nous fassions une mosquée sur le terrain ?

M. MARANDAT.- Peut-être, vous en êtes capables, aussi.

M. le MAIRE.- Il n'y a pas d'idée préconçue sur le devenir de cet espace. Le projet aujourd'hui, à l'évidence, car c'est un espace particulièrement important pour tous les Marseillais et dans ce cadre-là, nécessairement, au-delà de la prorogation si un projet était fait sur les plages, il sera présenté en Conseil Municipal, donc à ce moment-là, vous aurez l'opportunité de voter « pour » ou « contre » le projet qui vous sera présenté. Pour l'instant, c'est simplement une délibération technique qui permet de réaliser les Jeux Olympiques et de pouvoir bénéficier de cet espace, tout au moins

jusqu'au temps des Jeux Olympiques. Cela nous laisse 3 ans encore pour élaborer un projet et avoir des idées un peu sur le sujet.

M. MORAINÉ.- Merci, Monsieur le Maire. Je n'avais pas prévu d'intervenir mais c'est simplement pour donner quelques précisions.

D'abord c'est un sujet qui est ancien, puisque la demande de rétrocession de la gestion en direct des plages par la Ville, demande faite à l'État, a fait l'objet d'une première délibération - d'ailleurs votre rapport le mentionne - en 2013. Les négociations avec l'État et son émanation, je vais dire la DDTM mais ce n'est plus exactement le terme employé aujourd'hui, ont été particulièrement ardues. Elles ont longtemps été menées par Didier REAULT et l'objectif de la Ville, hier et je suppose aujourd'hui, est de retrouver un vrai pouvoir de décision sur cet espace, et de pouvoir faire les investissements nécessaires que souvent l'État ne fait pas, par exemple pour protéger de l'érosion et autres investissements nécessaires. C'est bien que vous ayez mené ce dossier à son terme.

S'agissant de l'Escale BORELY, les discussions avec l'État étaient en cours, là-aussi, pour cette prolongation et pour cette récupération depuis bien longtemps ; elles ont été très difficiles, et malheureusement elles ont abouti, c'est heureux, mais malheureusement elles n'ont pas abouti à ce qu'à l'époque nous espérions, et probablement que vous espériez aussi, parce que c'est la demande des commerçants car avec 4 ans, on n'allait pouvoir donner que des AOT très courtes, qui interdisent aux commerçants d'obtenir le financement là-aussi des investissements qu'ils doivent faire dans leurs établissements et pour lesquels il faut en général une pérennité de 7 ans, et là encore, l'État a été un peu rude malheureusement, mais ce n'est pas de votre faute, il l'était avec nous et vous ferez au mieux à partir de ce résultat. Voilà les précisions que je voulais apporter.

M. BONNAFFOUS.- Vous avez parfaitement résumé tout ce à quoi nous nous sommes employés depuis un an.

M. le MAIRE.- Nous allons donc, sauf s'il y a une nouvelle intervention, procéder au vote.

(Le rapport est adopté à l'unanimité des votants - 2 abstentions.)

Rapport n° 2, Monsieur BONNAFFOUS.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. JEAN-MARC BONNAFFOUS

2

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE – DIRECTION DE L'ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION TERRITORIALE DES BATIMENTS SUD – Rénovation toitures, façades et menuiseries de la Direction Générale des Services Financiers – Rue Sylvabelle – 6^{ème} arrondissement – Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux – Financement - rectificatif.

(RAPPORT 21-37470/002 DAVEU)

M. BONNAFFOUS.- Il s'agit du bâtiment municipal de la rue Sylvabelle. Ce rapport fait suite à un précédent rapport qui vous a été présenté le 6 juillet dernier et au Conseil Municipal du 9 juillet concernant la réfection de la toiture, des menuiseries et des façades d'un immeuble de la rue Sylvabelle, lequel abrite un service de la Direction des Finances.

La présente délibération vise simplement à rectifier une erreur de forme présente dans la délibération initiale, à savoir l'emploi des termes, « missions stratégiques immobilières et patrimoniales » au lieu de, comme il se devait « missions constructions et entretien. »

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission du 22 septembre.

M. le MAIRE.- Des questions ? (*Aucune.*) Nous allons procéder au vote.

(Le rapport est adopté à l'unanimité.)

Rapport n° 3, Monsieur BONNAFFOUS.

3

DIRECTION GENERALE DES SERVICES – DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES FINANCES ET DES MOYENS GENERAUX – Dotations financières 2022 allouées aux Mairies de Secteur.

(RAPPORT 21-37542/003 DGSE)

M. BONNAFFOUS.- Ce rapport concerne la répartition des dotations de fonctionnement et d'investissement entre mairies de secteur pour l'exercice budgétaire 2020.

En fonctionnement, il conviendra de distinguer la dotation de gestion locale attribuée au titre de la gestion des équipements transférés et des services. Pour notre secteur, cette part s'élèvera à 1 616 837 euros. L'enveloppe de fonctionnement comprend également la dotation d'animation locale attribuée pour l'information des citoyens et citoyennes, ainsi que des travaux d'urgence dans les équipements transférés. Cette part s'élèvera à 45 344 euros en 2022, soit un total de dotation de fonctionnement de 1 662 181 euros.

En investissement, l'enveloppe est directement proportionnelle au nombre d'habitants et s'élèvera à 250 362 euros.

Le budget 2022 de notre mairie de secteur sera donc prochainement soumis à votre vote sur la base de ces éléments. Dans l'immédiat, il vous est demandé d'approuver ces montants qui ont reçu l'avis favorable de la commission du 22 septembre.

M. MORAINÉ.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, on s'abstiendra comme il est de tradition sur tous les dossiers budgétaires, même si on aurait plutôt tendance à se féliciter du maintien de la dotation non négligeable de la mairie du 4^{ème} secteur. Mais je voulais en profiter, et surtout profiter de la chance inestimable que nous avons d'avoir parmi nous l'adjoint aux finances de la Ville de Marseille, pour l'interroger sur l'évolution de la mise à plat dont il avait eu l'occasion de nous parler sur

les critères permettant d'allouer les dotations aux mairies de secteur, la problématique des équipements transférés, un chantier dont je partage d'ailleurs la nécessité de le réaliser, de procéder à l'analyse, tellement c'est confus, touffu et peu clair. Pour les résultats, on verra si je les approuve lorsqu'ils sortiront. C'est l'occasion peut-être de lui demander de faire un point sur ce sujet.

M. le MAIRE.- Je vois mal comment Monsieur CANICAVE pourrait ne pas répondre à cette interrogation.

M. CANICAVE.- Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues, Monsieur MORAINÉ parle d'ordre, effectivement, il y a un vrai besoin de mettre un peu d'ordre là-dedans, pas que pour les dotations d'ailleurs, si vous le permettez ; depuis que la loi PLM existe, pas grand-chose ne s'est passé sur son évolution, sur les réflexions que l'on pouvait mener. La Mairie, en arrivant, a initié (on ne peut pas appeler cela un audit), un panorama des huit mairies de secteur qui a été diligenté par l'Inspection Générale des Services de la Ville de Marseille qui, en fin d'année scolaire de l'année dernière, a rendu son rapport qui laisse apparaître plusieurs sujets d'interrogation et de devenir de l'organisation des mairies de secteur.

Il y en a quatre essentiellement. Vous avez évoqué le premier, ce sont les dotations financières effectivement, il faut avoir une réflexion, mais je vais y revenir juste après. Le deuxième c'étaient les équipements transférés, car il peut y avoir une réflexion, la loi PLM est stricte. Elle dit bien les choses avec le nombre de mètres carrés, etc. On trouve une vraie inégalité territoriale dans ces attributions de l'équipement des mairies (je parle de celle du 2-3 notamment) qui a peut-être la population la plus fragile de la ville de Marseille, qui a très peu d'équipements transférés car sa surface géographique est très faible. Il y a peu d'espaces verts, peu de jeux de boules, etc. Ces dotations de fonctionnement sont faibles également, alors qu'on peut imaginer que dans ce secteur, beaucoup de choses sont à faire pour les habitants.

La deuxième réflexion aura trait aux équipements transférés.

La troisième réflexion, ce sera sur les ressources humaines des mairies de secteur qui sont assez inégalitaires aussi. Les situations se sont un peu sédimentées avec le temps, avec la personnalité de certains maires de secteur et vous n'étiez pas des moindres pour défendre votre mairie et pour faire en sorte qu'il y ait le personnel nécessaire pour la faire fonctionner. Ceci dit, on est parfois dans des situations où l'on est du simple au double, entre deux mairies de secteur, en nombre de personnels et l'idée est de faire un dispositif RH qui soit commun à toutes les mairies de secteur. Nous vérifierons ensuite comment cela fonctionne.

Enfin, le dernier chantier, qui est peut-être un peu plus long à mettre en évidence, ce sont les prérogatives des mairies de secteur, c'est-à-dire l'évolution de la loi PLM elle-même. On se rend compte là-aussi que Marseille n'a pas été très à la pointe de la décentralisation. Je vous l'ai souvent dit dans l'opposition, je le répète maintenant. Les mairies de secteur se sont contentées de la portion congrue, de leurs prérogatives que leur laissait la loi PLM et pas au-delà, et pas beaucoup d'initiatives. Quand on regarde ce qui se passe à Lyon, ce qui se passe à Paris, car nous n'avons que ces deux modèles de comparaison, on se rend compte que nous avons des chantiers à mener. Je veux bien en citer au hasard, parce que je crois qu'ils sont les plus connus, mais on pourrait en inventer d'autres : les inscriptions scolaires qui

pourraient se faire à partir des mairies de secteur, les bureaux municipaux de proximité, les personnes comprennent très mal que pour un mariage, il faille aller en mairie de secteur, que pour un passeport il faille aller à un autre endroit, c'est un peu difficile. Nous avons donc de vraies réflexions à mener avec ces thèmes, plus d'autres réflexions qui peuvent rapidement arriver à émerger, si la tendance est à la retrouvaille des compétences de proximité de la mairie par rapport à la métropole, on pourrait effectivement imaginer que sur la voirie ou sur la propreté, les mairies de secteur se voient confier certaines responsabilités. Ce travail se met en place. Le maire reçoit, je crois la semaine prochaine, les huit maires de secteur de la ville, pour mettre en place ces quatre groupes de travail. Il y en aura un cinquième sur le budget participatif, mais c'est un peu plus marginal, donc je ne veux pas en parler maintenant.

Concernant les dotations dont vous parliez, je vous dis un peu aujourd'hui où nous en sommes de nos réflexions. Les dotations de fonctionnement ne sont pas mal encadrées par la loi : la DGL, on ne peut rien y faire. Elle est complètement ficelée en fonction des équipements transférés. On peut simplement faire évoluer légèrement les nuances entre équipements, jeux de boules, gymnases, etc. peut-être pour changer quelques lignes, mais il est difficile de faire évoluer la Dotation de Gestion Locale.

La DAL (Droit Au Logement), on peut plus facilement peut-être y faire des entorses ou des différences entre mairies de secteur pour un peu plus d'égalité territoriale et celle sur laquelle j'ai envie que l'on évolue sur la durée du mandat (je ne sais pas quand, dès l'an prochain ou pas), c'est la dotation d'équipement. Je vous l'ai souvent dit, les 2 euros par habitant, depuis 25 ans, c'est quand même peu. Cela permet juste aux mairies de secteur de changer une ampoule ou une serrure quand il y en a besoin et pas grand-chose d'autre. Dès qu'il y a des travaux, même sans que cela coûte des milliers d'euros, ou des centaines de milliers d'euros, qu'une mairie de secteur pourrait faire si elle avait un budget d'équipement un peu plus conséquent. En effet, faire appel à la mairie centrale, c'est toujours un peu long, un peu fastidieux, les services ne répondent pas aussi vite que ce que l'on voudrait, etc. Je voudrais donc mener une réflexion avec les huit maires de secteur sur quelles sont leurs envies, leur motivation par rapport à cela, avec un bémol que je veux préciser : les mairies de secteur, vous le savez peut-être tous ou pas, ne dépensent pas tout l'argent de leur attribution. Aujourd'hui, 12 millions d'euros dorment dans les mairies de secteur, car ils ne sont pas utilisés. Vous aviez fait cela en 2016, je m'en souviens, où la mairie centrale avait tout subtilisé. Il n'est pas interdit de penser que nous le ferons, nous aussi, car à un moment donné, ce n'est pas de la bonne gestion de l'argent public que de faire cela.

Des pistes d'évolution : les groupes de travail se mettent en place dès après le Conseil Municipal. Les premiers, sur les dotations financières et sur les équipements transférés pourraient dès la fin de l'année commencer à donner des résultats. Les autres seront peut-être un peu plus longs à mettre en place.

Voilà ce que j'avais à dire sur ce dossier.

M. le MAIRE. - Merci, Monsieur CANICAVE. D'autres interventions ?
(Aucune autre intervention.)

Nous allons donc procéder au vote.

(Le rapport est adopté à l'unanimité des votants - 1 abstention de M. MORAINÉ)

Nous passons au rapport n°4, toujours Monsieur BONNAFFOUS, révision 2022 de l'inventaire des équipements dont la gestion est transférée aux Mairies de Secteur.

4

DIRECTION GENERALE DES SERVICES – DIRECTION DU SECRETARIAT GENERAL – Révision 2022 de l'inventaire des équipements dont la gestion est transférée aux Mairies de Secteur.

(RAPPORT 21-37541/004 DGSE)

M. BONNAFFOUS.- Je remercie Monsieur CANICAVE d'avoir cité les équipements, ce qui fait une transition habile pour ce rapport.

Ce rapport n° 4 est consacré aux modifications apportées à l'inventaire des équipements transférés de notre mairie de secteur. Six jardins nous sont transférés et un équipement sportif est recentralisé. Les jardins sont : les jardins Poinso-Chapuis, Jules Moulet, Lacédémone, Jardin des Reinettes, Jardin des Aloadès, Jardin Sisley.

L'équipement recentralisé est le stade de Bonneveine, ex-Terradès.

Le nouvel état de cet inventaire a reçu l'avis favorable de la commission du 22 septembre.

M. le MAIRE.- Une intervention sur le sujet ? *(Aucune.)*

Nous passons au vote.

(Le rapport est adopté à l'unanimité des votants - 1 abstention de M. MORAINÉ)

Nous allons changer de registre et passer au rapport n° 5 avec Madame MASSON.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : MME JULIETTE MASSON

5

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DE LA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET DES PETITS MARSEILLAIS – DIRECTION DE L'ÉDUCATION – SERVICE GESTION DES LOCAUX SCOLAIRES COORDINATION TECHNIQUE ET NUMERIQUE – Approbation d'une désaffectation de 3 logements de fonction scolaires, de 3 caves et d'un terrain d'accompagnement rattachés au groupe scolaire Etienne Milan sis 34 rue Etienne Milan – 8^{ème} arrondissement.

(RAPPORT 21-36945/005 DE)

Mme MASSON.- Bonsoir, Mesdames et Messieurs. Je salue aussi les citoyennes et les citoyens qui sont dans la salle et derrière leur écran. Je les remercie d'être présents pour ce Conseil d'Arrondissements.

Le rapport que je vous présente ce soir est sur une proposition conjointe de M. Pierre-Marie GANOZZI, Adjoint en charge du Plan Ecoles, du bâti, de la construction, de la rénovation et du patrimoine scolaire et de Mme Audrey GARINO, Adjointe en charge des affaires sociales, de la solidarité, de la lutte contre la pauvreté et de l'égalité des droits.

Le 23 novembre 2020, le Conseil Municipal a approuvé le principe d'une étude sur l'identification des logements scolaires susceptibles d'être mise à disposition des personnes vulnérables et de leurs familles. En effet, dans le cadre de la crise sanitaire sans précédent que vit actuellement le pays, la municipalité a souhaité mobiliser l'ensemble des moyens humains et techniques, afin de venir en aide aux personnes en situation de grande difficulté.

À l'issue d'une campagne de prospection, trois logements ont été retenus au sein du patrimoine des logements de fonction scolaires. Ces derniers sont rattachés au groupe scolaire Etienne Milan dans le 8^{ème} arrondissement. La finalité de cette désaffectation du domaine public scolaire est de pouvoir mettre à disposition par l'intermédiaire de l'association Habitat Alternatif Social (HAS), ces trois logements de fonction. Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. MORAINÉ.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vais profiter de ce rapport, je le dis tout de suite, car c'est le seul (nous l'approuvons, pas de difficulté sur ce rapport) sur les écoles ce soir pour aborder le cas de deux écoles. Vous ne pourrez peut-être pas me répondre ce soir, d'ailleurs, mais je voudrais attirer votre attention et vous pourrez éventuellement me répondre ultérieurement ou faire ce que vous estimez devoir faire suite à mon intervention.

Deux écoles, une école publique et une école privée : l'école publique est l'école maternelle Jean Mermoz. Mme MASSON, d'ailleurs, connaît bien le sujet pour s'être rendue, comme moi, alertée par les parents sur place. Il n'est pas du tout dans mes intentions d'entrer dans une quelconque polémique, ni même de chercher à déterminer les responsabilités d'une situation qui est aujourd'hui devenue critique. Cela ne m'intéresse pas, peut-être pour avoir trop souffert des polémiques sur les écoles, et puis surtout, je n'ai pas tous les éléments pour cela. Simplement, je voudrais attirer votre attention, mes chers collègues, et la vôtre en particulier, Monsieur le Maire, peut-être, pour que vous utilisiez votre poids auprès du Maire de Marseille.

L'école maternelle Jean Mermoz est une école qui fonctionnait parfaitement bien. On pouvait même la qualifier d'exemplaire en termes d'éveil des enfants au développement durable, à la solidarité, à l'ouverture sur les autres, y compris les enfants en situation de handicap et le tout, grâce à une association des parents d'élèves extrêmement dynamique et à un directeur profondément humaniste. Des difficultés, qui ont eu lieu au mois de juin sur une affaire de dérogation dans le détail de laquelle je n'entre pas, car je ne la connais pas suffisamment, ont amené le directeur à protester. C'est vrai qu'il a du tempérament, j'avais moi-même pu l'éprouver lorsqu'il y a quelques années, la direction des services de l'éducation de la Ville de Marseille avait déplacé une ATSEM sans le consulter, et il était venu vertement me dire que cela ne lui convenait pas, mais nous avons trouvé, dans le dialogue, les moyens de résoudre la crise et l'école était repartie de plus belle.

Aujourd'hui, alors que l'on avait une communauté éducative totalement exemplaire, on a un directeur suspendu à titre provisoire, ce qui est quand même

rarissime, y compris pour des faits extrêmement graves, on a des parents en colère, qui manifestent tous les lundis matin alors qu'ils ont un petit peu autre chose à faire. On a une équipe enseignante déstabilisée, on a une association des parents d'élèves qui s'occupait justement du jardin botanique, des sorties, de la kermesse de Noël, etc. qui est interdite et, dernière cerise sur le gâteau, elle date d'hier, c'est le président de l'association des parents d'élèves qui m'en a informé, la directrice nommée à titre provisoire a quitté ses fonctions.

Encore une fois, la Ville ne porte pas toute la responsabilité de cette situation, mais je crois qu'il serait bon que vous-même, Monsieur le Maire, ou le Maire de Marseille lui-même, insiste auprès du recteur d'académie que j'ai moi-même saisi par écrit en ma qualité de Conseiller Départemental du territoire dans lequel se situe l'école, non pas pour qu'il donne raison aux uns ou aux autres, ce n'est pas le sujet, je sais bien que dans une négociation, il faut éviter que l'une des parties perde la face, mais que le dialogue se noue impérativement entre l'Académie, la Ville, les parents, l'équipe enseignante et que l'on trouve une solution car il y a des enfants aujourd'hui qui sont complètement perdus, qui sont malheureux d'avoir perdu leur maître et c'est franchement désolant. Il y a tant de choses qui ne fonctionnent pas bien, dont on a à s'occuper, que d'aller déstabiliser quelque chose qui fonctionne bien, c'est vraiment dommage. Sans critique, ni attaque du tout, mais simplement une alerte pour que vous puissiez éventuellement essayer de mobiliser pour pousser l'Académie vraiment à ouvrir le dialogue, et que l'on sorte de cette situation absolument désolante.

Deuxième école, sur laquelle je voulais attirer votre attention, Monsieur le Maire, vous la connaissez au moins en voisin, ou presque, sans dévoiler trop précisément les choses : le jardin d'enfants Saint-François d'Assise du boulevard Vauban. C'est un des deux derniers établissements de Marseille qui fonctionne sous le statut de jardin d'enfants, qui accueille des enfants depuis l'âge de 18 mois, jusqu'à la grande section de maternelle, 120 enfants, plus autant le mercredi et en juillet en centre aéré, dans un quartier où les écoles publiques et privées alentours sont déjà saturées, en tout cas pleines. On ne peut donc pas se passer du jardin Saint-François qui va avoir à mener une réflexion sur son évolution à partir de 2023, date à laquelle ce statut de jardin d'enfants disparaîtra. Ce n'est pas là notre affaire, encore que ce soit peut-être bien d'avoir un œil là-dessus pour aider ou accompagner, ou en tout cas surveiller une solution qui permettrait que l'offre scolaire, pour ces 120 enfants, ne disparaisse pas.

Mon alerte est plus immédiate : il m'a été indiqué par les parents d'élèves et la directrice que, sur la subvention annuelle 2021 de la Ville de Marseille pour l'action « parentalité » de cet établissement, à hauteur de 35 000 euros, seuls 14 000 euros ont été versés jusqu'à présent et qu'il manquait 21 000 euros. Cela ne peut être, puisque cela a été voté, que des problématiques administratives, mais peut-être serait-il bon, là-aussi, que vous interveniez auprès des services pour que la chose puisse être résolue.

M. le MAIRE.- On va s'en occuper, Monsieur MORAINÉ.

M. MORAINÉ.- Merci.

Par la même occasion, il serait bien de vérifier également que pour l'année 2022, c'est-à-dire la dernière année durant laquelle cette école va bénéficier du statut de jardin d'enfants, elle puisse continuer à bénéficier de cette subvention pour l'action

« parentalité » de façon à ce qu'elle ait le temps de gérer sa transformation et qu'on ne se retrouve pas avec une problématique concernant 120 enfants. Merci pour votre attention et l'action que vous pourrez conduire sur ces deux sujets.

Mme MASSON.- Je vais répondre brièvement. Monsieur MORAINÉ, ce n'est pas comme si je ne m'attendais pas à votre remarque, je me doutais que vous alliez parler de Jean Mermoz et votre préoccupation est louable. C'est aussi la mienne, car depuis le 7 juin que Monsieur MASSI m'a alertée, j'ai participé à toutes les actions de cette école. Cependant, vous savez qu'une enquête administrative est en cours mandatée par l'Éducation Nationale, dont il ne nous appartient pas de commenter les détails. Mermoz, c'est une préoccupation, mais j'ai envie de dire, comme toutes les autres écoles du secteur et il y a aussi de grandes difficultés dans certaines écoles du secteur. Vous savez très bien que la problématique des inscriptions, c'est un problème complexe qui met en jeu l'Éducation Nationale, la Ville, les directeurs et directrices d'écoles et la situation que nous avons trouvée en arrivant n'était pas forcément très fluide et nous nous employons depuis un an à essayer de remettre du cadre dans ce dispositif, de façon à satisfaire toutes les familles de toutes les écoles du 6^{ème} et du 8^{ème} arrondissements, et pas uniquement de régler le problème de Jean Mermoz.

Pour ce qui est du Jardin Saint-François, ce n'est pas exactement ma délégation, mais il se trouve que j'ai visité l'école avec Sophie GUÉRARD en début d'année dernière, c'est un sujet éminemment actuel car comme vous dites, ces jardins d'enfants vont disparaître, et sont en voie de disparition depuis l'obligation scolaire de scolariser les enfants à 3 ans. Ce jardin Saint-François, effectivement, répond à une pénurie d'écoles dans le secteur de Vauban. Je vous répondrai juste qu'en attendant d'en construire, on a quand même ouvert 20 places de centre aéré dans l'école maternelle Vauban, ce qui répond quand même en partie à la demande de périscolaire auquel le jardin Saint-François prétend répondre. Quant à l'histoire des subventions, c'est très complexe et le financement d'un dispositif parents-enfants répond à un cahier des charges très précis. Je conseillerais les différents acteurs du Jardin Saint-François de se rapprocher de Mme GUÉRARD qui leur a fait une proposition très, très satisfaisante.

Je vous remercie.

(Applaudissements.)

M. le MAIRE.- Monsieur MERY.

M. Xavier MERY.- Merci, Monsieur le Maire. La question a trait au rapport que vous venez d'évoquer. Je voulais savoir s'il y avait une désaffectation au profit de HAS, et quel est le projet de HAS sur ce lieu ? Compte-t-il faire un CHRS ? Compte-t-il faire des logements ? Quel est le projet, véritablement, sur ce lieu-là ? Comment cohabitera-t-il avec la proximité de l'école ?

Mme MASSON.- Je m'attendais aussi à cette question. Je suis étonnée que ce ne soit pas Monsieur MARANDAT qui me l'ait posée.

M. Xavier MERY.- Je vous la pose car en ma qualité d'adjoint au maire dans l'ancienne mandature, responsable de ces questions, je connais assez bien ce public, je connais assez bien les différentes modalités et j'ai été très étonné que vous ne soyez pas plus disert sur l'affectation qui va être faite, et ce que HAS avait comme projet sur le lieu.

Mme MASSON.- Le projet est calé. Il est confidentiel pour le moment. Sachez que le préfet l'a validé, que les directrices des deux écoles, maternelle et élémentaire, sont averties et que, pour le moment, il est trop tôt pour parler de quel type de population va habiter dans ces logements. En fait, il n'y a pas de polémique parce que tout le monde a validé.

M. Xavier MERY.- Il n'y a pas de polémique, c'est une question.

Mme MASSON.- Vous voulez savoir qui va habiter ces logements ?

M. Xavier MERY.- Non, ce n'est pas « qui » mais quelle est la modalité et la forme que cela va prendre. Il peut y avoir plein de formes.

M. MARANDAT.- Les personnes en situation de fragilité.

M. Xavier MERY.- Il existe plein de formes de politiques de solidarité, cela peut être un CHRS, Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale, c'est-à-dire une stabilisation de personnes qui sont dans la rue, cela peut être des endroits où pendant 6 mois les personnes peuvent rester dans un logement, le temps qu'elles se reconstruisent et qu'elles reprennent une vie plus normale. Il existe une multitude de solutions. Cela peut être des MNA. Il existe des quantités de solutions et la question est de savoir si l'association Habitat Alternatif Social (HAS) avait un projet sur le lieu. Ils sont d'habitude sur des baux glissants, c'était un peu leur marque de fabrique. Il est donc étonnant qu'on les affecte de logements qui, avant, étaient publics, et je m'interroge sur ce nouveau travail social que HAS est en train de faire. Voilà ce qui m'intéresse.

Mme MASSON.- Je n'ai pas la réponse, je vais me renseigner et je vous répondrai.

M. Xavier MERY.- Je vous remercie, mais il n'y a pas de polémique, c'est une perplexité.

Mme MASSON.- Non, il n'y a pas de polémique.

M. MARANDAT.- Il n'y a pas de polémique, oui, on peut voir aussi une polémique.

De toute façon sur ce projet, nous voterons « contre » car en effet, si nous sommes d'accord sur la désaffectation d'un logement qui ne sert plus, le confier à HAS et donner ces logements à des personnes fragilisées, avec tous les problèmes que cela va poser, il faut bien admettre, malheureusement, avec un public très spécial, que la juxtaposition de mettre ces personnes-là à proximité de nos enfants qui doivent être protégés de beaucoup de problèmes et qui n'ont pas à être mêlés à ce genre de choses...

M. le MAIRE.- Vous voulez les mettre au Château d'If ?

M. MARANDAT.- Non, mais en tout cas pas à côté d'une école où nos enfants se rendent, ils n'ont pas à y être confrontés. Nos jeunes ont déjà, grâce à une politique qui a été menée, beaucoup de difficultés, beaucoup de problèmes d'insécurité, beaucoup de problèmes de drogue et ce n'est pas la peine d'en ajouter, surtout à proximité de l'école.

M. le MAIRE.- Chaque fois que des personnes ont besoin de notre solidarité, où les mettre ? Que fait-on dans cette Ville pour être présent pour tous ceux qui en ont besoin ? À un moment, vous trouverez toujours, quel que soit l'endroit où vous les mettrez, sauf je vous dis à les mettre au Château d'If ou à l'autre bout du monde - cela vous arrangerait peut-être. Mais aujourd'hui, notre vision de la ville à Marseille c'est d'être inclusif et de permettre, à toutes celles et ceux qui en ont besoin, de pouvoir vivre et d'avoir une assistance comme elles le méritent, comme tout citoyen de cette ville, et nous serons toujours à leurs côtés quand il y en aura besoin.

(Applaudissements.)

On va passer au vote.

(Le rapport est adopté à l'unanimité.)

Nous allons passer au rapport suivant. Monsieur JOUVE pour une série de rapports, le 6 et le 7.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. CÉDRIC JOUVE

6

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE –
DIRECTION DE LA CULTURE – Approbation d'une troisième répartition au titre des subventions d'aide à la création 2021 – Approbation des conventions et avenants aux conventions de subventionnement conclues entre la Ville de Marseille et diverses associations.

(RAPPORT 21-37520/006/DC)

M. JOUVE.- Bonsoir, Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, je vais vous présenter deux rapports qui soutiennent la création culturelle, les compagnies indépendantes, dans le domaine de la musique, de la danse, du théâtre, du cinéma, comme nous avons fait à travers nos actions culturelles depuis mai. Vous avez peut-être eu l'occasion de venir assister à nos différents événements, qui riment aussi avec diversité, diversité dans les formes de création, diversité de cultures, vous avez peut-être vu les diapositives en début, et vous les verrez aussi à la fin. Plusieurs événements sont en cours pour toutes et pour tous.

La culture est surtout, pour nous, un engagement. Cela rime avec « éducation populaire. » Il s'agit d'amener à l'émancipation, à l'ouverture aux citoyens éclairés. D'ici peu, vous pourrez découvrir le week-end de la science en droite ligne de l'UICN pour aller dans la suite de l'action de la Ville en faveur de la biodiversité. Je salue notre collègue Christine JUSTE qui a beaucoup œuvré pour l'UICN et aussi des universités populaires avec un cycle de conférences sur l'écologie urbaine, la transition. Vous pourrez voir cela sur le site de la mairie, sur les réseaux sociaux, sur la newsletter.

Je passe au rapport n° 6. Ce rapport est signé par Jean-Marc COPPOLA, Adjoint à la culture pour toutes et tous. Il s'agit de l'approbation d'une troisième répartition au titre des subventions d'aide à la création 2021, pour un montant total de 292 500 euros dans le domaine de l'action culturelle, la danse, la musique, le théâtre, les livres, les arts visuels, le cinéma. Vous pouvez voir la liste des associations

concernées sur la diapositive, dans le 6^{ème} et 8^{ème}. Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. le MAIRE.- La diapositive n'y est pas. Vous pouvez la consulter en allant regarder en ligne le rapport du Conseil Municipal. La liste des subventions est disponible sur notre site.

Une intervention ? (*Aucune.*)

Nous allons donc passer au vote pour cette délibération.

(Le rapport est adopté à l'unanimité des votants – 4 abstentions)

Rapport n° 7.

7

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE –
DIRECTION DE LA CULTURE – Approbation d'une cinquième répartition aux associations au titre des subventions – Approbation d'une convention et de deux avenants aux conventions de subventionnement conclues entre la Ville de Marseille et diverses associations.

(RAPPORT 21-37519/007/DC)

M. JOUVE.- Il s'agit toujours d'un rapport signé par Jean-Marc COPPOLA, Adjoint à la Mairie de Marseille, à la culture pour toutes et tous. C'est l'approbation d'une cinquième répartition aux associations au titre des subventions 2021 pour un montant de 202 500 euros dans le domaine de la musique, théâtre, arts de la rue et de la piste et concernait notamment l'espace Julien pour notre arrondissement, pour un montant de 92 500 euros. Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. le MAIRE.- Une intervention ? (*Aucune.*)

Nous allons passer au vote.

(Le rapport est adopté à l'unanimité.)

Nous allons passer au rapport n° 9 présenté par Mme Anne MEILHAC.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : MME ANNE MEILHAC

(RAPPORT 21-37397/008/DPJ)

9

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE –
DIRECTION DES PARCS ET JARDINS – SERVICE ESPACES VERTS – Renaturation et désimperméabilisation des jardins Mélizan dans le 8^{ème} arrondissement et Lamy dans le 7^{ème} arrondissement – Approbation de l'opération et de l'affectation de l'autorisation de programme – Financement.

(RAPPORT 21-37398/009/DPJ)

Mme MEILHAC.- Merci, Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, le rapport n° 9 est présenté par la Direction générale adjointe, ville du temps libre et sa direction des parcs et jardins, à l'initiative de Mme Christine JUSTE, adjointe au maire de Marseille, en charge de l'environnement, de la lutte contre les pollutions, de l'eau et de l'assainissement et d'un certain nombre d'autres délégations tout aussi importantes.

Ce rapport propose d'approuver la renaturation et la désimpermeabilisation de deux jardins : le jardin Mélizan dans le 8^{ème} arrondissement et le jardin Lamy dans le 7^{ème} arrondissement. Dans notre secteur, le jardin Mélizan sera renaturé. Il est situé sur le boulevard Rabatau. Pour ceux qui se sont rendus à la foire ces jours-ci, il est devant l'entrée B du parc Chanot et à l'angle avec la rue Raymond Teisseire, à proximité de nombreuses résidences et des écoles Teisseire. Le Boulevard Rabatau est un boulevard bruyant, il reste bruyant malgré une requalification, il y a 8 ans. Et le jardin Mélizan peine à rafraîchir les promeneurs en été. Sur la photo de gauche, vous pouvez voir l'état dans lequel il était en août 2020, donc à notre arrivée. C'était la bande de pleine terre que nous avons conservée, le reste du jardin étant minéral à 75 %. Le présent rapport propose de transformer ce jardin en îlot de fraîcheur. Une première phase de plantation dense a été réalisée en janvier de cette année 2021 sur la bande des terrains existants. On voit un peu le « avant » et le « après. » Nous sommes heureux de voir que les plantations ont très bien repris. Le principe est de protéger des bandes de pleine terre, de telle façon que, sur ce site qui est soumis à de multiples pressions (chiens, enfants, promeneurs en état d'ébriété la nuit, à proximité d'une boîte de nuit, mais également tous les nombreux visiteurs du parc Chanot), tous ces visiteurs puissent continuer de profiter de la végétation, mais n'y pénètrent pas pour l'instant, le temps que le milieu se reconstitue.

La deuxième phase, qui fait l'objet de ce rapport est proposée maintenant : il s'agit de réaménager entièrement le jardin. On a eu la surprise de voir des tomates pousser spontanément dans la bande qui a été replantée cette année. Dans cette deuxième phase, la surface perméable du jardin augmentera fortement pour passer de 25 à 60 %. Les eaux de ruissellement seront dirigées intégralement vers les massifs et de nouveaux arbres et arbustes seront plantés densément pour ombrager le jardin et pour mettre le boulevard en retrait des usagers. Sont également prévus la pose de bancs, de tables et la reprise des sols.

Le jardin Lamy bénéficiera d'une opération similaire.

Ces deux jardins étaient éligibles aux subventions de l'agence de l'eau pour la désimpermeabilisation des sols. Le budget nécessaire à la réalisation des deux projets est estimé à 140 000 euros ; l'opération bénéficiera d'une subvention de l'Agence de l'Eau à hauteur de 50 %, donc 70 000 euros, et je tiens à apporter deux précisions : c'est la toute première fois que la Ville de Marseille obtient une subvention de l'Agence de l'Eau pour la désimpermeabilisation de jardins publics. Nous remercions vivement la direction des parcs et jardins d'avoir mené à bien cette démarche. Ce n'est que le début, d'autres projets de renaturation démarrent actuellement dans notre secteur et pourraient inclure une désimpermeabilisation.

Dans le 6^{ème} arrondissement, au jardin de Corinthe, la concertation avec les habitants commence samedi 9 octobre.

Au parc des Sœurs franciscaines, le projet est très avancé et c'est le chantier qui démarrera en février 2022.

Dans le 8^{ème}, au parc Valbelle, la concertation commencera mercredi 13 octobre.

Au parc central de Bonneveine, dans le 8^{ème}, la concertation démarrera au mois de novembre prochain.

De tout petits jardins, car nous en avons aussi, pourront être désimperméabilisés. Par exemple : le jardin Baptiste Bonnet qui est situé à proximité immédiate du commissariat du 8^{ème} arrondissement.

Ce soir, il est proposé au Conseil d'Arrondissements d'approuver l'opération « Renaturation et désimperméabilisation » des jardins Mélizan dans le 8^{ème} et Lamy dans le 7^{ème} arrondissement, ainsi que l'affectation d'une autorisation de programme de 140 000 euros. Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. le MAIRE.- Merci, Madame l'adjointe. Une intervention ? (*Aucune.*)

Nous allons donc passer au vote.

(Le rapport est adopté à l'unanimité.)

Rapport n° 8, Madame MEILHAC.

8

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE –
DIRECTION DES PARCS ET JARDINS – SERVICE BOTANIQUE /9 GRAND BORELY
– Approbation d'une convention de donation entre la Ville de Marseille et Monsieur FERAUD, relative au don et à la plantation d'au moins trois (3) rosiers « Hélène FERAUD » dans la roseraie municipale Edouard-Marie HECKEL du parc Borely – 8^{ème} arrondissements.

(RAPPORT 21-37397/008/DPJ)

Mme MEILHAC.- C'est un rapport botanique empreint de grâce et de légèreté qui va nous faire respirer un peu. Ce rapport est présenté également par la Direction générale adjointe, ville du temps libre et sa direction des parcs et jardins.

Il propose d'approuver une convention de donation entre M. Jean-Claude FERAUD et la Ville de Marseille relative aux dons de rosiers pour la roseraie du parc Borély.

La roseraie municipale du Parc Borély, roseraie Edouard-Marie HECKEL, est un espace paysager emblématique que vous connaissez certainement tous, et qui a été rénové en 2020. Aujourd'hui, la Ville de Marseille est sollicitée par M. Jean-Claude FERAUD, natif de Marseille, qui souhaite faire don de trois rosiers créés au nom de son épouse Hélène FERAUD en 1975. Pourquoi en 1975 ? 1975 est l'année où M. FERAUD fut le premier français président mondial de la jeune chambre internationale des Nations Unies. Cette ONG fut la première à aborder, sous sa présidence, cette année-là, les problèmes liés au développement durable.

1975, c'est aussi l'année de la première journée internationale de la femme. Depuis ce temps-là, on célèbre beaucoup les femmes avec des roses. Donc, les

Nations Unies avaient à la fois le trentième congrès de la jeune chambre et la première journée internationale de la femme. C'est Hélène FERAUD, first lady de la jeune chambre internationale des Nations Unies cette année-là qui reçut un rosier créé en son honneur lors de l'ouverture du 30^{ème} congrès mondial à Amsterdam, devant une centaine de nations.

La Ville de Marseille se positionne favorablement en proposant au vote du Conseil la réalisation de ce projet et l'implantation dans la roseraie de trois rosiers Hélène FERAUD. Elle salue ainsi les engagements citoyens de M. et Mme FERAUD auprès des Nations Unies, mais aussi de la communauté d'Emmaüs. Jean-Claude FERAUD fut aussi, en 1956, un des fondateurs de la communauté d'Emmaüs de Marseille, et il est le dernier vivant à ce jour.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. le MAIRE.- Merci, Madame MEILHAC. Si les rapports étaient tous aussi jolis et tous aussi botaniques...

Mme MEILHAC.- Cela nous fait du bien, n'est-ce pas ?

M. le MAIRE.- ... ce serait merveilleux. On en a comme cela de temps en temps, c'est un plaisir.

J'imagine une intervention sur le sujet ? Quelqu'un est-il spécialiste de la rose ?

M. MORAINÉ.- On ne sera jamais au niveau.

M. le MAIRE.- On va procéder au vote.

(Le rapport est adopté à l'unanimité.)

On passe au rapport 10, aide au ravalement des façades, un rapport beaucoup plus classique qui revient régulièrement.

10

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE – DIRECTION DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE – SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN – Aide au ravalement de façades – Attribution de subventions aux propriétaires privés dans le cadre des ravalements de façades – Financement.

(RAPPORT 21-37415/10/DPETE)

Mme MEILHAC.- Le rapport 10, en effet, est présenté par la Direction générale adjointe ville plus verte et plus durable et sa direction de la protection de l'environnement et de la transition écologique. C'est un rapport classique, Monsieur le Maire, sur l'attribution des subventions aux propriétaires privés dans le cadre de ravalements de façades effectués sur injonction de la Ville de Marseille. Il concerne, pour notre secteur, un dossier rue Paradis, dix dossiers rue Bel Air, trois dossiers rue Maurice Favier, vingt-cinq dossiers rue d'Italie et dix dossiers Boulevard Salvator pour un total dans le 6^{ème} arrondissement, de 298 000 euros. L'aide est ici de 50 % du

montant des travaux, car les propriétaires ont respecté les délais et les réquisitions techniques de la Ville. Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. MORAINÉ.- Ce sera court et moins poétique, mais vous permettrez, Monsieur le Maire, mes chers collègues, au rapporteur général du budget du Conseil départemental des Bouches du Rhône de rappeler que ces aides au ravalement de façades sont financées à 80 % par le Département des Bouches-du-Rhône.

Mme MEILHAC.- Tout à fait et on le précise à chaque Conseil.

M. le MAIRE.- Merci, Monsieur MORAINÉ, pour cette précision.

Nous allons procéder au vote.

(Le rapport est adopté à l'unanimité.)

Nous allons passer au rapport n° 11 qui aurait dû être présenté par M. MENETRIER, absent aujourd'hui, donc je vais m'en charger.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. OLIVIER MENETRIER

11

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SUR ET PLUS PROCHE – DIRECTION DE LA SECURITE ET DE LA TRANQUILITE PUBLIQUES – SERVICE PREVENTION DE LA DELINQUANCE – Attribution de subventions pour des actions de prévention de la délinquance (hors libéralités).

(RAPPORT 21-37387/11/DSTP)

M. le MAIRE.- Il s'agit d'une délibération présentée par M. OHANESSIAN, Adjoint en charge de la tranquillité publique, de la prévention et du Bataillon de marins-pompiers et de Mme Soubida MEGUENNI, Conseillère déléguée à la prévention des conduites à risque.

Ce rapport s'inscrit dans le cadre des actions engagées par le CLSPD et il propose de poursuivre le soutien aux associations concourant notamment à la prévention de la délinquance. Elles s'inscrivent dans des programmes au long cours et concernant l'information et l'accès au droit la réalisation de médiations, en particulier aux abords des écoles, l'aide aux victimes, l'action sociale, la prévention de la récidive ou le soutien aux cadets des marins-pompiers de Marseille.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

Une intervention ? *(Aucune.)*

Nous allons donc procéder au vote.

(Le rapport est adopté à l'unanimité.)

Nous allons passer au rapport 12, présenté par Mme Marie-Hélène AMSALLEM.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : MME MARIE-HÉLÈNE AMSALLEM

12

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE – DIRECTION DES SOLIDARITES, DE LA SANTE ET DE L'INCLUSION – SERVICE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES HANDICAPES – Subventions attribuées aux associations développant des projets de santé publique – Libéralités – Budget Primitif 2021 – 3ème répartition.

(RAPPORT 21-37551/12/DSSI)

Mme AMSALLEM.- Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, bonjour. Sur proposition de Mme Michèle RUBIROLA, Première Adjointe en charge notamment de la santé publique, nous proposons d'attribuer les subventions suivantes au titre de la troisième répartition du budget primitif aux associations ou établissements qui interviennent dans le champ de la santé publique sur notre secteur. Les différentes associations subventionnées sont sur la diapositive qui vous est présentée. Le montant total de ces subventions pour le 4^{ème} secteur est de 26 000 euros.

M. le MAIRE.- Merci, Madame l'Adjointe. Une question ou une intervention ? (*Aucune.*)

On procède au vote. Monsieur MARANDAT ?

M. MARANDAT.- C'est juste dans l'intitulé de votre rapport, où il est noté : « s'engage dans une véritable politique de santé publique construite autour d'axes majeurs, améliorer la prévention et l'accès aux soins bien sûr, agir auprès des populations fragiles ou vulnérables, bien sûr, favoriser l'activité physique pour tous et adaptée, promouvoir la santé environnement et agir pour la santé des femmes. Que veut dire « Agir pour la santé des femmes » ? Agir pour la santé de tous, je veux bien mais c'est un peu discriminatoire, c'est un peu exclusif.

Mme AMSALLEM.- Non, c'est un terme générique. Les femmes ont une santé un peu différente.

M. MARANDAT.- Oui, mais les hommes aussi.

Mme AMSALLEM.- Déjà, les femmes accouchent, les hommes n'accouchent pas.

M. MARANDAT.- Oui, bien sûr. (*Rires.*) Les hommes ont des prostates, les femmes n'en ont pas.

M. le MAIRE.- Monsieur MARANDAT, Mme AMSALLEM va vous répondre. Ne pas l'interrompre serait une bonne chose, merci.

M. MARANDAT.- J'ai cru qu'elle avait terminé, excusez-moi, Madame.

Mme AMSALLEM.- Je pense que la santé de la femme est très importante car il y a tout un problème gynécologique et dans la santé des femmes, vous avez des problèmes gynécologiques qui ont des atteintes cardiaques, des atteintes endocrinologiques, des atteintes « psy », c'est une santé très complexe, contrairement à la santé des hommes.

M. le MAIRE.- J'imagine que si on présentait à Mme RUBIROLA une demande de subvention pour une association qui s'occuperait de manière plus spécifique de la santé des hommes, elle n'y verrait aucune objection.

On va procéder au vote.

(Le rapport est adopté à l'unanimité des votants - 3 abstentions.)

Nous passons maintenant au rapport 23.

23

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE – DIRECTION DES SOLIDARITES, DE LA SANTE ET DE L'INCLUSION – SERVICE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES HANDICAPES – Subventions attribuées aux associations et établissements développant des projet de santé publique – Hors Libéralités – Budget Primitif 2021 – 3ème répartition.

(RAPPORT 21-37550/23/DSSI)

Mme AMSALLEM.- Le rapport 23 était compris dans la diapositive. C'était pour les Sentinelles Égalité.

M. le MAIRE.- On passe donc au vote.

(Le rapport est adopté à l'unanimité.)

Nous allons passer maintenant la parole à M. Cyprien VINCENT, Adjoint aux sports pour des subventions à des associations sportives.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M CYPRIEN VINCENT

14

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE – DIRECTION DES SPORTS – Attribution de subventions aux associations sportives – 4ème répartition 2021 – Approbation de conventions – Budget primitif 2021.

(RAPPORT 21-37277/14/DS)

M. VINCENT.- Pour la Direction des Sports, nous votons l'attribution de subventions aux associations sportives pour la 4^{ème} répartition 2021, approbation de conventions, Budget primitif 2021.

Cela concerne 114 000 euros sur le secteur, sur les 528 000 euros sur la ville.

Ce rapport a eu un avis favorable de la commission.

M. le MAIRE.- Une intervention, une question ? *(Aucune.)*

Nous allons donc procéder au vote.

(Le rapport est adopté à l'unanimité.)

29

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE –
DIRECTION DE LA MER – Événement nautique Championnat IQ Foil – Rade sud de
Marseille.

(RAPPORT 21-37355/29/DM)

M. VINCENT.- La Ville de Marseille souhaite être partenaire de
l'organisation du championnat d'Europe IQ Foil. L'IQ Foil est un tout nouveau sport
olympique qui sera présent lors des Jeux Olympiques 2024 sur les plages de
Marseille.

C'est un sport ultra-spectaculaire et il sera mis à l'honneur à Marseille du 22
au 28 octobre lors de ce rendez-vous.

J'invite tous les Marseillais de venir regarder sur notre belle rade, ce
moment de compétition internationale qui s'inscrit dans la démarche d'ouverture aux
sports de voile de Marseille en vue des JO.

La compétition est organisée par le club de la Penne qui jouxte la base
nautique du Roucas Blanc, future base nautique des JO.

M. le MAIRE.- Des questions sur le sport en particulier et sur l'IQ en
général ?

(Aucune question.) Nous allons procéder au vote.

(Le rapport est adopté à l'unanimité.)

Madame GAVINO, je pressens que c'est à vous.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : MME DANIELLE CASANOVA GAVINO

15

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES
MARSEILLAISES ET DES PETITS MARSEILLAIS – DIRECTION DE LA PETITE
ENFANCE – Attribution de subventions à des associations œuvrant dans le domaine
de la petite enfance – Avenants aux conventions de fonctionnement 2021 – Paiement
aux associations des subventions 2021.

(RAPPORT 21-37367/15/DPE)

Mme CASANOVA GAVINO.- Monsieur le Maire, bonjour à tous, sur
proposition de Mme Sophie GUÉRARD, Adjointe à la petite enfance, un certain
nombre de subventions ont été accordées à diverses structures, crèches associatives.

Pour l'association familiale Paradis Saint Giniez, centre de Bonneveine, il a
été accordé une subvention de 56 800 euros.

Pour l'association La Maissonette, il a été accordé une subvention de
14 400 euros,

Pour les Crèches du Sud, Les Moussaillons et les Enfants de Parangon, il a
été accordé une subvention de 142 400 euros.

Pour la Maison de la Famille, il y a deux crèches : Lamartine et les Libellules, et il a été accordé une subvention de 109 800 euros.

Pour les crèches Poussy, il y en a cinq, il a été accordé une subvention de 417 800 euros.

Pour le jardin Ecureuil, une subvention de 104 000 euros.

Pour une crèche qui dépend de l'association Sauvegarde 13, il a été accordé à Balou 1, une somme de 81 600 euros,

Pour les crèches, il y en a trois, il a été accordé une subvention de 209 300 euros.

Pour l'atelier Berlingot, une somme de 26 000 euros.

Pour la Maison des Enfants, une somme de 4 700 euros,

Pour Enfance et Différence, une somme de 46 800 euros,

Pour la Bulle du Rouet, une somme de 10 500 euros,

Pour les Relais Assistants Maternels, il a été accordé une somme de 11 000 euros.

Et, on en a déjà parlé, pour Saint-François d'Assise, une somme de 35 000 euros.

M. le MAIRE.- Monsieur MORAINÉ, vous êtes rassuré ? Nous votons le paiement du solde de la subvention de 35 000 euros.

Mme CASANOVA GAVINO.- Monsieur le Maire, pourrais-je intervenir, s'il vous plaît ?

Je voulais m'élever contre les propos de M. MARANDAT, que je trouve proprement scandaleux ; un élu de la république qui ose parler en ces termes des enfants « à quel endroit on va les mettre » et « à quel endroit on ne va pas les mettre », je trouve ces remarques vraiment scandaleuses, ce n'est peut-être pas le lieu, mais je préfère le dire, car j'ai été choquée.

M. le MAIRE.- On va passer au vote.

(Le rapport est adopté à l'unanimité.)

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. BAPTISTE LUSSON

1

DIRECTION GENERALE DES SERVICES – DIRECTION DE L'EVALUATION, DES PROJETS PARTENARIAUX ET DE LA GESTION EXTERNALISEE – Parc des Congrès et des Expositions de Marseille Chanot – Lancement d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage – approbation de l'affectation de l'autorisation de programme.

(RAPPORT 21-37092/001 DEPPGE)

M. LUSSON.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce rapport proposé par Mme Samia GHALI, concerne la fin de la gestion du parc Chanot par la SAFIM en décembre 2023 et son exploitation transitoire le temps de concevoir un projet à long terme. Les enjeux économiques, environnementaux et sociaux existent, car le parc est au cœur de la ville. Pour ces raisons, un certain nombre d'études sont indispensables, celles-ci feront l'objet d'une assistance à maîtrise d'ouvrage.

Ce rapport concerne précisément le lancement d'une réflexion sur le parc des congrès et des expositions, pour une exploitation transitoire, ainsi que le lancement d'une procédure de mise en concurrence pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pluridisciplinaire. Le montant est de 444 000 euros pour l'ensemble, imputé sur les budgets 2021 et suivants.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. le MAIRE.- Merci, Monsieur Lusson. Une intervention ? (*Aucune.*)

Nous allons donc procéder au vote.

(Le rapport est adopté à l'unanimité des votants - 2 abstentions.)

Nous allons passer au rapport n° 17 pour des subventions en faveur de l'insertion professionnelle.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. BAPTISTE LUSSON

17

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE – DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DE L'EMPLOI – SERVICE EMPLOI – Attributions de subventions pour l'année 2021 à des associations qui œuvrent en faveur de l'insertion professionnelle et de l'emploi – 2ème série – Approbation de conventions.

(RAPPORT 21-37443/17/DDEE)

M. LUSSON.- Ce rapport est proposé par M. Laurent LHARDIT et concerne l'attribution de subventions pour l'année 2021 à neuf associations œuvrant en faveur de l'insertion professionnelle et de l'emploi. Environ 9 % de notre population est au chômage, il est donc indispensable que nous venions en soutien à ces structures.

Notre secteur est concerné par l'association Génération Solidarité, mettant en relation pour un parrainage des personnes retraitées et des jeunes. Le montant pour cette association est de 4 000 euros. Le montant total des subventions est de 64 000 euros. Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. le MAIRE.- Merci, Monsieur LUSSON. Des questions ? (*Aucune.*)

Nous allons procéder au vote ;

(Le rapport est adopté.)

Merci, Monsieur LUSSON, nous passons au rapport 18, présenté par Mme d'AGOSTINO.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : MME ALEXANDRA D'AGOSTINO**18**

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE – DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE – SERVICE DE L'ANIMATION ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX – SERVICE DE L'ANIMATION ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX – Soutien aux équipements sociaux – Versement de subventions complémentaires – Budget 2021.

(RAPPORT 21-37295/18/DAS)

Mme d'AGOSTINO.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, ce rapport concerne l'attribution de subventions complémentaires en soutien aux équipements sociaux. Il nous est proposé par Monsieur Ahmed HEDDADI, Adjoint en charge du lien social, de la vie associative, du bel âge et de l'animation urbaine. Le montant total de la dépense s'élève à 255 157 euros. Trois centres sociaux sont concernés dans le 6-8 pour un montant de 21 000 euros : Le centre social Mer et Colline, le centre social du Roy d'Espagne et le centre social Saint-Ginieз/Milan. Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. le MAIRE.- Merci, Madame d'AGOSTINO.

Pas de question ? (*Aucune.*)

Nous procédons donc au vote.

(Le rapport est adopté à l'unanimité.)

Nous passons au rapport 19, Madame d'AGOSTINO.

19

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE – DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE – SERVICE ACCUEIL LOISIRS JEUNES – Attribution de subventions à des associations animant des Accueils de Loisirs Sans Hébergement, Accueils de Jeunes, des Ludothèques – 2ème répartition 2021.

(RAPPORT 21-37345/19/DAS)

Mme d'AGOSTINO.- Merci. Il s'agit de l'attribution de subventions à des associations développant des projets d'accueil collectif de mineurs. Le rapport est proposé par Mme Marie BATOUX, Adjointe en charge de l'éducation populaire.

Est soumise à votre approbation une deuxième répartition de crédits correspondant au solde de la subvention 2021 d'un montant de 3 167 000 euros. Quatre associations sont concernées dans le 6-8, pour un montant de 248 500 euros : le centre social Mer et Colline, le centre social du Roy d'Espagne, le centre social Saint-Ginieз/Milan et l'association de Promotion de l'ingénierie socio-éducative. Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. le MAIRE.- Merci. Monsieur MARANDAT ?

M. MARANDAT.- Je profite de ce rapport pour m'étonner un peu que les centres sociaux reçoivent des subventions dans des rapports successifs pour des sommes quand même importantes. Dans le rapport précédent, il y avait déjà les mêmes centres culturels et puis là-encore ces centres qui reçoivent des subventions. Nous nous abstiendrons sur ce rapport.

Je voulais aussi répondre, je ne sais pas comment s'appelle cette « petite dame » qui se permet...

M. le MAIRE.- Monsieur MARANDAT, s'il vous plaît.

Mme d'AGOSTINO.- Une Adjointe.

M. MARANDAT.- J'ai été mis en cause et c'était juste pour lui dire très rapidement que je ne suis pas là...

M. le MAIRE.- Monsieur MARANDAT, ce n'est pas une petite dame, un peu de respect s'il vous plaît.

M. MARANDAT.- Excusez-moi, mais je ne connais pas son nom.

M. le MAIRE.- Il s'agit de Mme Danielle CASANOVA-GAVINO.

M. MARANDAT.- Madame CASANOVA-GAVINO, avec tout mon respect, je voulais juste indiquer que je ne suis pas là pour avoir des bons points pour répondre à vos aspirations. Je suis là pour dire ce que je pense en représentant des milliers de personnes de cet arrondissement, et je ne suis pas là pour avoir votre satisfecit. Si ce que je dis vous choque, malheureusement c'est la démocratie, et il faut que vous appreniez à entendre des choses qui ne correspondent pas obligatoirement à ce que vous pensez vous-même.

M. le MAIRE.- Merci, Monsieur MARANDAT. Tu veux dire un mot sur les subventions ?

Mme d'AGOSTINO.- Concernant les centres sociaux qui sont subventionnés sur des lignes différentes ? Ils agissent en faveur du lien social, ce sont des projets différents à chaque fois qui sont subventionnés.

M. le MAIRE.- Nous passons au vote.

(Le rapport est adopté à l'unanimité des votants - 1 abstention.)

Nous passons au rapport n° 20, Madame d'AGOSTINO.

20

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE – DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE – SERVICE DE L'ANIMATION ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX - Attribution de subventions à des associations d'Animation Urbaine – 3ème répartition 2021.

(RAPPORT 21-37292/20/DAS)

Mme d'AGOSTINO.- Il s'agit d'attributions de subventions à des associations d'animation urbaine. Le rapport nous est proposé par M. Ahmed HEDDADI, Adjoint en charge du lien social, de la vie associative, du bel âge et de l'animation urbaine.

Est soumise à votre approbation une troisième répartition des crédits de 2021, d'un montant de 6 800 euros. Une association est concernée dans le 6-8, pour un montant de 1 000 euros. Il s'agit des Trottoirs de Marseille.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. le MAIRE.- Une intervention ou des questions ? (*Aucune.*)

Nous allons donc procéder au vote.

(Le rapport est adopté à l'unanimité des votants - 2 abstentions.)

Nous passons maintenant au rapport 21, Madame d'AGOSTINO.

21

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE – DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE – SERVICE DE L'ANIMATION ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX – Attribution de subventions d'équipement à diverses associations – 3ème répartition 2021.

(RAPPORT 21-37293/21/DAS)

Mme d'AGOSTINO.- Merci. Il s'agit de l'attribution de subventions d'équipement à diverses associations. Le rapport nous est proposé par M. Ahmed HEDDADI, Adjoint en charge du lien social, de la vie associative, du bel âge et de l'animation urbaine. Il est soumis à votre approbation une troisième répartition des crédits 2021, d'un montant de 52 400 euros. Deux associations sont concernées dans le 6-8 pour un montant de 3 500 euros : l'association Soliane et l'Association Septième Voie en cours de création.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. le MAIRE.- Sauf s'il y a une intervention, nous allons procéder au vote.

(Le rapport est adopté à l'unanimité des votants - 2 abstentions.)

Nous passons au rapport 22, Madame d'AGOSTINO toujours.

22

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE – DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE – SERVICE DE L'ANIMATION ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX – Attribution de subventions à des associations d'intérêt Social – 2ème répartition 2021.

(RAPPORT 21-37291/22/DAS)

Mme d'AGOSTINO.- Il s'agit toujours de l'attribution de subventions à des associations d'intérêt social. Le rapport nous est proposé par M. Ahmed HEDDADI, Adjoint en charge du lien social, de la vie associative, du bel âge et de l'animation urbaine.

Est soumise à votre approbation une deuxième répartition des crédits 2021, d'un montant de 72 400 euros. Deux associations sont concernées dans le 6-8, pour un montant de 1 500 euros : l'association Ecole des parents et des éducateurs des

Bouches du Rhône, Centre de pédagogie familiale et l'association Kipawa. Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. le MAIRE.- Une question ou une intervention ? Monsieur MORAINÉ ?

M. MORAINÉ.- Très courte intervention, Monsieur le Maire, pour attirer votre attention sur la problématique des subventions allouées aux associations en cours de création. Je ne connais pas du tout celles qui sont concernées, donc je n'ai pas de préjugé, mais c'est déjà compliqué d'être sûr quand les services peuvent vérifier l'activité sur plusieurs années, etc., il n'est pas exclu que parfois, on puisse se faire avoir, mais alors sur des associations en cours de création, je suis très réservé.

M. le MAIRE.- On passe au vote.

(Le rapport est adopté à l'unanimité des votants - 5 abstentions.)

Merci, Madame d'AGOSTINO.

Rapport 25, Madame DENIA-SALONE.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : MME DENIA-SALONE ROSETTE

25

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE – DIRECTION DES SOLIDARITES, DE LA SANTE ET DE L'INCLUSION – SERVICE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES PERSONNES HANDICAPES – DIVISION DES PERSONNES HANDICAPEES – Attribution de subventions aux associations œuvrant en faveur des personnes handicapées – 2^{ème} répartition – Approbation des convention annexées.

(RAPPORT 21-37501/25/DSSI)

Mme DENIA-SALONE.- Ce rapport est présenté au Conseil Municipal par Isabelle LAUSSINE, conseillère déléguée aux personnes en situation de handicap, de l'inclusion et l'accessibilité. Cela concerne les associations œuvrant en faveur du handicap pour un montant de 142 000 euros. Pour notre secteur, cela concerne des associations présentées sur le document qui est en face de vous, soit 47 500 euros pour les associations du 6-8. Ce rapport a reçu l'avis favorable de la commission.

M. le MAIRE.- Merci, Madame DENIA SALONE.

Une intervention ? (*Aucune.*)

Nous allons procéder au vote.

(Le rapport est adopté à l'unanimité.)

Monsieur MOUNIEN pour le rapport n° 26.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M.LOURDES MOUNIEN

26

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE – DIRECTION DES SOLIDARITES, DE LA SANTE ET DE L'INCLUSION – SERVICE DE LA SOLIDARITE ET DE LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION – Attribution de subventions à des associations de Solidarité, de Lutte contre l'Exclusion et d'Intégration – Libéralités – 3ème répartition 2021.

(RAPPORT 21-37536/26/DSSI)

M. MOUNIEN.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs, ce rapport est proposé par Mme Audrey GARINO, Adjointe en charge des affaires sociales, de la solidarité, de la lutte contre la pauvreté et de l'égalité des droits.

Ce rapport concerne l'attribution de subventions à des associations de solidarité, de lutte contre l'exclusion et d'intégration au titre de la troisième répartition, pour une somme totale de 197 000 euros. Les associations de notre secteur bénéficiaires de ces subventions et le montant sont indiqués sur la diapositive.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. le MAIRE.- Une intervention ou des questions ? (*Aucune.*)

Nous allons procéder au vote.

(Le rapport est adopté à l'unanimité.)

Nous allons passer au dernier rapport de ce Conseil d'Arrondissements, le rapport 16 qui aurait dû être présenté par M. Lee FERRERO qui est absent, hélas, aujourd'hui. Ce rapport concerne des subventions œuvrant en faveur du droit des femmes.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. LEE FERRERO

16

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE – DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE – SERVICE DE L'ANIMATION ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX – Attribution de subventions à des associations agissant en faveur des Droits des Femmes – 3ème répartition 2021.

(RAPPORT 21-37294/16/DAS)

M. le MAIRE.- Pour notre secteur, ce rapport concerne une association, pour un montant de 3 000 euros et je sou mets ce tout dernier rapport à votre approbation.

Des questions ou des interrogations ? (*Aucune.*)

Nous passons au vote.

(Le rapport est adopté à l'unanimité des votants - 3 abstentions.)

Ce Conseil d'Arrondissements est donc désormais terminé. Nous vous remercions de votre attention, de votre présence et de votre participation. Mesdames et Messieurs, merci beaucoup et bonne soirée.

(La séance est levée à 19 h 40)